

Les universités « sauront manager la fin de l'année », mais sont inquiètes pour la rentrée (G. Gellé)

Paris - Publié le mercredi 15 avril 2020 à 15 h 04 - Actualité n° 180650

« Les universités ont su s'adapter à la situation de crise pour poursuivre l'enseignement, il n'y a pas de raison qu'elles ne sachent pas le faire pour l'évaluation », déclare Guillaume Gellé, président de l'[Urca](#) et de la commission formation et insertion professionnelle de la [CPU](#), à News Tank, le 14/04/2020.

Les universités doivent réunir leur [CFVU](#) dans les jours ou semaines à venir, afin de statuer sur l'organisation des examens, « dans le cadre de leur autonomie ». Elles vont, selon lui, opter pour « un cadre général, avec des cas particuliers à régler ». Comme les étudiants en situation de handicap « et qui ne seront pas accompagnés, mais aussi tous ceux qui font face à la fracture numérique, plus ou moins grande, et que les universités sont en train d'identifier, ou les étudiants étrangers rentrés chez eux. On ne doit pénaliser aucun étudiant. »

L'organisation d'examens en présentiel « reste d'actualité », selon Guillaume Gellé. « En mai, la situation va rester compliquée, mais on pense qu'après, les contraintes de rassemblement de personnes seront moins lourdes », dit-il. Ainsi, dans les disciplines où c'est incontournable, « comme en odontologie, cela concerne peu d'étudiants donc c'est moins un souci ».

Restent toutefois des incertitudes quant aux possibilités de circulation des étudiants. Il estime ainsi que la grande majorité des composantes d'universités vont se tourner vers des examens à distance, « ne serait-ce que pour des contraintes de calendrier, car on ne peut pas reculer les dates d'examens indéfiniment, sachant qu'il faut organiser une seconde session ».

Mais pour Guillaume Gellé, la préoccupation « n'est pas tant la fin de l'année universitaire que l'on saura manager dans l'intérêt des étudiants, que la rentrée prochaine. Vu les restrictions de circulation, on se dit que nos étudiants ne pourront peut-être pas se rendre dans nos universités, notamment ceux de l'outre-mer. Et les étudiants internationaux, puisque les frontières restent fermées jusqu'à nouvel ordre, potentiellement au-delà de septembre. »

Si, contrairement aux écoles privées, cette question n'est pas économique pour les universi-

tés, elle touche en revanche à la continuité des cursus. « On devra peut-être envisager une forme de continuité pédagogique à distance, comme on l'a connu ces dernières semaines. Mais il va falloir anticiper parce que la rentrée arrive vite », dit-il.

Examens : les universités s'organisent malgré des questionnements persistants

L'annonce par le président de la République le 13/04, que les enseignements ne reprendront pas en présentiel dans les universités avant l'été, « clôt le suspense, et confirme une situation que beaucoup d'universités avaient déjà anticipée. Il était de toute façon peu réaliste de laisser penser l'inverse », estime Guillaume Gellé.

« Cela permet aux équipes d'organiser la fin des enseignements et de préparer les examens. Mais j'insiste bien pour dire que les universités ne sont pas fermées ! »

Pour ce qui est des examens, les choses se mettent en place, l'ordonnance du 27/03 permettant aux universités de s'organiser. « La CFVU se charge d'adopter les grandes règles, et les composantes décident des modalités de contrôle de compétences en fonction de leurs contraintes, que le président entérine », dit-il.

À l'Urcu par exemple, la CFVU va se tenir le 28/04, « et les composantes planchent en parallèle sur les modalités ». Pour Guillaume Gellé, il est en effet important de laisser aux enseignants la liberté de choisir leurs modalités d'examens.

« Les plus à même de savoir comment organiser les examens sont les enseignants et les équipes pédagogiques. Ils savent sur quoi faire plancher les étudiants et choisir la meilleure façon de les évaluer : devoirs ou mini-projets à rendre, oraux à distance, etc. Ce sont eux qui feront ces propositions, et ce sera discuté au niveau des composantes. »

Seul impératif : informer les étudiants au plus vite, et au minimum deux semaines avant.

Des examens en présentiel : une option très hypothétique

Les composantes ne sont pas toutes obligées d'opter pour des examens en distanciel. « Dans son discours, le président de la République a bien parlé de la fin des enseignements, et pas des examens ».

« Mais si on a tout ce qu'il faut juridiquement et techniquement pour organiser les examens à distance, en revanche pour ce qui est du présentiel, on manque d'éléments de cadrage, notamment sur les règles à appliquer pour réunir des étudiants », dit-il.

Si des équipes pédagogiques décidaient d'organiser des examens traditionnels, « cela ne pourra être qu'en nombre réduit, et à partir de juin ou juillet », ajoute-t-il. « Mais même dans ce cas, il y a des questions qui se posent : comment faire revenir les étudiants ? Auront-ils le droit de circuler ? Comment faire pour les étudiants qui habitent loin ou les étudiants étrangers retournés chez eux ? Les universités auront-elles le temps de prévoir une seconde session ? »

De fait, prévoir des examens en présentiel reste « hypothétique, ce qui conduit beaucoup de composantes à ne pas le faire ».

Paces : « Mettre 1 500 étudiants au même endroit sera compliqué »

Guillaume Gellé dit « attendre des précisions » quant à l'organisation des concours de Paces, dont les épreuves ont été repoussées à la troisième semaine de juin. « Même dans un hall d'exposition, on ne peut pas mettre 1 500 étudiants au même endroit tout en respectant la distanciation sociale. Pour des petites cohortes d'étudiants, pourquoi pas, mais au-delà de 1 000 ce sera compliqué », estime-t-il.

Et donc à l'inverse, pour les ECN, il estime que ce sera « davantage gérable, car cela concerne moins d'étudiants, et que les épreuves auront lieu en juillet, ce qui nous donne plus de temps. Donc on peut penser que les conditions seront réunies pour que cela se passe bien. »

Contrôle continu : une généralisation n'est pas à l'ordre du jour

Cette situation ne plaide-t-elle pas pour la généralisation du contrôle continu intégral? Non, estime Guillaume Gellé, pour qui cette situation reste « exceptionnelle » : « Je ne pense pas que ce soit le moment de tirer des conséquences définitives. »

« Ces questions d'évaluation sont liées aux disciplines et aux diplômes, et là encore ce sont les équipes pédagogiques qui sont les plus à même de prendre ces décisions. Beaucoup pratiquent déjà le contrôle continu, et ça ne pose pas de problème, mais pour d'autres, c'est plus compliqué, notamment quand les effectifs sont très importants », ajoute-t-il.

Réforme du BUT : la CPU ne demande pas de report, mais une « adaptation »

Sera-t-il possible de maintenir l'ouverture prévue des premiers bachelors universitaires de technologie à la rentrée 2021 ? Cela impliquait en effet que les programmes nationaux du BUT soient finalisés et publiés à l'automne 2020. Un calendrier que la présidente de l'Adiut qualifiait déjà de « challenge » en novembre 2019... bien avant la crise du Covid-19.

Une commission consultative nationale des IUT doit avoir lieu le 16/04 afin d'aborder notamment ce sujet.

« On comprend que les équipes pédagogiques ne peuvent pas être mobilisées comme elles sont actuellement, et leur demander de travailler sur de nouveaux programmes. Mais le point central, c'est comment préparer la rentrée 2021 et faire en sorte que les nouveaux étudiants se retrouvent avec une offre de formation correspondant à leurs attentes ? Cela appelle, selon nous, non pas un report complet de la réforme, mais une adaptation à la situation ».

Concrètement, il s'agirait de permettre aux étudiants de s'inscrire dans une formation de BUT dès la rentrée 2021, « même si les programmes étaient finalisés en 2022, afin qu'ils puissent obtenir un BUT au bout de leur cursus, soit en 2024 ».

« Un report voudrait dire qu'on arrête de travailler pendant un an, et je ne pense pas que tout le monde le veuille. Mais on doit pouvoir s'ajuster à la situation actuelle, et accepter que les programmes ne soient pas tout à fait prêts pour la rentrée 2021, sachant qu'ils resteront très proches des DUT qui existent déjà. On pense qu'il faut réfléchir à une alternative. »

Guillaume Gellé



Date de naissance : 04/11/1969

Parcours	Depuis	Jusqu'à
Centre informatique national de l'enseignement supérieur Président	Décembre 2018	Aujourd'hui
Conférence des présidents d'université Président de la commission de la formation et de l'insertion professionnelle	Décembre 2018	Aujourd'hui
Université de Reims Champagne-Ardenne Président	Mars 2016	Aujourd'hui
Université de Reims Champagne-Ardenne Professeur des universités	Novembre 2005	Aujourd'hui
Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur Délégué scientifique	Juin 2013	Mars 2016
Université de Reims Champagne-Ardenne Vice-président du CEVU, en charge de la politique de formation, de la vie étudiante et des relations internationales	2007	2012
Établissement & diplôme	Année(s)	
Institut national polytechnique de Lorraine Master, sciences de l'informatique et de l'information et services apparentés		
Université de Reims Champagne-Ardenne Ingénierie électrique et électronique		1992

Fiche n° 7666, créée le 25/11/14 à 11:36 - MàJ le 03/04/19 à 12:02

Conférence des présidents d'université



Association qui réunit une centaine de membres votant (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.

Elle s'appuie sur l'Amue (Agence de mutualisation des universités et établissements) qui contribue à l'élaboration d'une offre logicielle et à la formation des personnels de l'enseignement supérieur.

Conférence des présidents d'université

103 boulevard Saint-Michel
75005 Paris - FRANCE



Fiche n° 1765, créée le 05/05/14 à 12:19 - MàJ le 13/05/19 à 11:29

© News Tank 2020 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »